

Lettre d'information AIMEylyan n°37 avril 2018

Rassemblement citoyen de gauche, de l'écologie et du centre
Groupe au conseil municipal de Meylan

Cette lettre Aimeylyan résume le conseil municipal du 26 mars 2018.

Nous sommes intervenus en début de conseil pour demander que la boîte à lettres de l'ancien maire Marie-Christine Tardy condamnée, il y a plus de deux ans, soit enlevée des boîtes à lettres des élus. Le maire a accepté. Nous sommes aussi intervenus pour que le débat sur le PLUI prévu en fin de conseil soit avancé au début du conseil pour permettre aux nombreux Meylanais présents pour ce point, puissent entendre et participer. Le Maire après plusieurs refus a finalement accepté.

Création d'une commission extra-municipale sur l'urbanisme

Depuis les élections de 2014, nous demandons la création d'une **commission extra-municipale** qui pourrait associer habitants et élus sur les questions d'urbanisme.

Devant l'urgence de la finalisation du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** (PLUI), nous avons demandé la mise en place instantanée de cette commission. Elu il y a plus de 5 mois après 7 mois de « fronde », le maire n'était toujours pas prêt. Le maire proposait de la créer au prochain conseil, le 2 mai, alors que les propositions communales doivent être remontées d'ici là. Sous la pression des élus et des habitants réunis en nombre, il a donc proposé qu'elle se réunisse le 25 avril sans que nous l'ayons officiellement voté, sans que nous en connaissions véritablement la composition, ses missions et son calendrier.

Comment voulez-vous donner une contribution communale sérieuse au PLUI dans ces conditions ? Pour autant, nous avons décidé de participer pleinement aux travaux de la commission aux côtés des associations et habitants pour être constructifs et permettre l'arrêt d'un PLUI qui intègre au mieux les besoins et désirs des Meylanais.

Un cinquième budget de stagnation

Le budget primitif 2018 est un copié-collé du budget précédent. Un budget comptable, sans âme et sans projet dont la seule vertu est le remboursement de la dette. Cela dure depuis 2014. C'est le résultat d'une équipe municipale qui n'a jamais correctement fonctionné, qui a été élue sans projet et qui ne s'est jamais entendu sur ce qu'il fallait faire à Meylan.

La majorité municipale est dans la plainte continuelle des baisses des recettes, prétexte de leur incapacité à engager des investissements pourtant nécessaires dans notre commune. Nous avons montré que le premier budget de fonctionnement de l'équipe Tardy en 2002 était à la même hauteur que celui d'aujourd'hui. Pour autant le budget d'investissement était 2 à 3 fois plus élevé, soulignant ainsi le dynamisme perdu, les blocages actuels et l'enlisement communal dans les affaires.

Nous avons souligné **une augmentation de la masse salariale de 2%** alors que le putsch de l'année passée s'était auto-justifié par une augmentation « inacceptable » de la masse salariale de 1%. La situation devient critique avec le record historique atteint de plus des deux tiers du budget de fonctionnement en masse salariale.

Vu les marges de ce budget, nous avons démontré que ce budget n'est ni social, ni solidaire, qu'il ne prend pas en compte sa mission de soutien aux familles, d'éducation des enfants et d'accompagnement des jeunes, qu'il méprise la dimension culturelle et prolonge le clientélisme associatif, qu'il néglige la politique environnementale (pas un seul mot sur le sujet) et urbanistique, qu'il affiche des crédits d'investissements pour des projets qui ne sont que des idées et en revanche que les projets finalisés comme celui de Malacher nord n'est pas inscrit à la hauteur de l'engagement communal à la Métropole.

Nous avons proposé un premier amendement sur la politique environnementale/urbanistique prévoyant une expertise pour aider la commission extra-municipale dans sa mission de propositions pour le PLUI, que nous avons fusionné avec les deux amendements proposés par Mr Peyrin (même idée mais rajoutant la construction d'un atlas sur la biodiversité à Meylan). Puis un second proposant d'investir pour la création d'un LCR (salle commune de réunion) dans INOVALLEE, qui a été refusé. Nous avons soutenu celui de Mme Viard Gaudin sur une augmentation de la

subvention au CCAS, et nous avons également proposé un amendement pour l'augmentation du budget consacré aux logements sociaux. Les deux premiers ont été acceptés, les trois derniers ont été refusés.

Le maire Damien Guiguet a été renversé il y a un an par le vote contre du budget, par les putschistes. Nous nous attendions à un budget réfléchi et donnant de nouvelles orientations politiques à la commune... Il n'en est rien... C'est un copié collé où même les indemnités d'élus augmentées de 25% en décembre dernier avaient été oubliées d'être mises à jour !

Ce budget n'est pas celui dont notre ville a besoin. Nous avons voté contre. Il a été adopté avec 18 voix sur les 33 conseillers.

Pourquoi s'en prendre aux « diaporism zinger » ?

Les « diaporism zinger » forment une association fondée il y a plus de 25 ans à Meylan qui encadre une chorale laïque avec un répertoire qui s'appuie sur les chants traditionnels juifs. Elle se réunit une fois par semaine à Meylan pour répéter et participe quelquefois à la vie de la commune (par ex. inauguration de la bibliothèque Mi-plaine Simone Lagrange). L'aide communale consistait à la gratuité de la salle. Or le 12 février dernier, l'adjointe au maire Mme Balas, a dénoncé cette gratuité en s'appuyant sur une délibération de 2014 qui prévoit que les subventions doivent s'adresser aux associations ayant au moins 40% d'adhérents meylanais. Toutefois, elle oubliait que cette même délibération permettait des dérogations applicables dans ce cas. Selon la majorité, ces dérogations seraient la source du clientélisme associatif. Pourquoi alors, seule cette association est-elle visée ? Nous avons cité une autre association subventionnée (à 12 000 euros) qui compte 1 seul Meylanais sur les 20 adhérents. Deux poids, deux mesures ?

Nous avons soutenu l'amendement en faveur d'une dérogation présentée par D. Guiguet, amendement rejeté par 19 voix. Les élus AIMEylan ont alors pris la décision de quitter la salle du conseil, comme quelques autres élus, et le quorum n'étant plus assuré, le maire a dû suspendre la séance... La délibération sera remise aux voix lors d'un prochain conseil. Cela laissera du temps aux conseillers majoritaires pour réfléchir à la portée symbolique de certains votes. Après avoir accepté l'installation d'un lieu de culte intégriste à Meylan par une association notoirement antisémite, la municipalité s'attaque maintenant à une chorale juive!

Pour des raisons privées, Mr Eric Cheminot a décidé de quitter le conseil municipal. Il sera remplacé par Mme Sabine Sainte-Rose, habitante aux Béalières. Merci à Eric pour son engagement. Bienvenue à Sabine au conseil municipal !

Prochain conseil municipal

Mercredi 2 mai 18h30

N'oubliez pas de visiter notre site <http://aimeylan.fr>

Abonnez-vous à notre page facebook <https://www.facebook.com/AIMEylan>